

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
« Ville Émancipatrice »

Pôle Culture
Avignon Musées
Musée du Petit Palais

Nos références : FLD/IL 25-004
Affaire suivie par : Fiona LÜDDECKE
Cheffe d'établissement

☎ 04.90.86.44.58
@ fiona.luddecke@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa n°5

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Vu l'arrêté municipal du 19 août 2020 portant délégation de fonction de Mme le Maire à M. Claude NAHOUM, Adjoint au Maire, signataire de la présente décision,

Considérant la demande de prêt du Musée des Beaux-Arts, Ville de Chartres (France), pour l'exposition *Labyrinthes*. (5 avril – 3 août 2025),

Considérant l'accord donné par le musée du Louvre en date du 10 octobre 2024,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure une convention de prêt d'œuvre avec la Ville de Chartres, Musée des Beaux-Arts (France).

Article 2 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

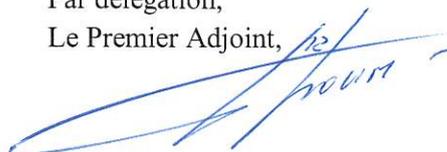
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

AVIGNON, le 30 JAN 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Premier Adjoint,



Claude NAHOUM